



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2334

Régularisation d'une complémentaire retraite pour un ancien élu - Levée de prescription quadriennale

Secrétariat général

Direction des Assemblées et de la Vie des Elu-es

Rapporteur : M. MAES Bertrand

SEANCE DU 19 JANVIER 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 24 JANVIER 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 JANVIER 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 26 JANVIER 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHAI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MICHAUD (pouvoir à Mme HENOCQUE), M. BLACHE (pouvoir à Mme CROIZIER), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2334 - REGULARISATION D'UNE COMPLEMENTAIRE RETRAITE
POUR UN ANCIEN ELU - LEVEE DE PRESCRIPTION
QUADRIENNALE (SECRÉTARIAT GÉNÉRAL - DIRECTION
DES ASSEMBLÉES ET DE LA VIE DES ELU-ES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 janvier 2023 par lequel M. le Maire expose
ce qui suit :

Monsieur MALICIER a exercé un mandat électoral à la Ville de Lyon entre 2001 et
2008.

Suite à une erreur d'orientation de son courrier d'adhésion à la caisse de retraite
FONPEL, sa demande n'a pas été traitée et aucune cotisation n'a été versée.

La Caisse de retraite FONPEL accepte aujourd'hui l'ouverture des droits sous réserve
que la Ville de Lyon verse les cotisations patronales dues pour la période concernée et
que M. MALICIER s'acquitte a posteriori du montant des cotisations salariales.

L'ensemble de ces cotisations est estimé à 2939,26 euros (1469,36 euros de cotisations
patronales et 1469,63 euros de cotisations salariales).

La Ville de Lyon reversera la totalité de cette somme à l'organisme FONPEL après
encaissement du versement dû par Monsieur MALICIER.

Le Trésor public accepte ce versement sous réserve de lever la prescription quadriennale
de cette dépense par délibération de l'assemblée délibérante.

Où l'avis de la commission Finances - Commande publique - Administration
générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

DELIBERE

- 1- La prescription quadriennale des dépenses publiques est levée pour permettre la
régularisation de l'adhésion de M. MALICIER à l'organisme FONPEL, sur un
mandat effectué à la Ville de Lyon entre 2001 et 2008.
- 2- La Ville de Lyon règlera à l'organisme les cotisations patronales et salariales
correspondantes.
La dépense en résultant d'un montant prévisionnel de 1500 € susceptible
d'ajustement au vu du calcul effectif des sommes dues sera prélevée sur
l'opération GESINDIV du programme GESELUS (ligne de crédit 44124 – nature
65313 – fonction 031 – chapitre 65).

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET